

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**10 février 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à huit clos, à la salle l'Accueil, mercredi le 10 février 2021, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire suppléant M. Réal Rancourt et à laquelle sont présents par :

M<sup>mes</sup> les conseillères Priscillia Lefebvre et Diana Bruneau

M. le maire Pierre Godbout et M. le conseiller Hugh Fortier assistent à la séance par téléconférence.

Étaient absents : MM. les conseillers Claude Laroche et Vital Carrier

M<sup>me</sup> Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire suppléant, M. Réal Rancourt, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2021-02-37 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2021-02-38 Tenue de la séance à huit clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui depuis est renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-101 du 5 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que certains membres participent en vidéoconférence et qu'un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité de Poularies.

**Présentation de l'étude de faisabilité pour le traitement et mesure de débit concernant l'assainissement des eaux usées par M. Ian Gunther ingénieur, directeur de succursale et chargé de projet de la firme SNC-Lavalin Stavibel inc.**

**2021-02-39 Offre de services professionnels pour l'assainissement des eaux usées**

Il est proposé par Pierre Godbout, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour l'étude de faisabilité pour le traitement et mesure de débit concernant l'assainissement des eaux usées. Ce mandat sera réalisé selon le décret 1235-87 du Conseil du trésor, méthode à taux horaire. Un budget d'honoraires et dépenses de 82 590,34 \$ excluant les taxes est prévu. Seules les heures réellement effectuées et les dépenses réellement engagées seront facturées (en plus ou en moins).

Il est également résolu que le montant de 86 709,53 \$ incluant les taxes nettes de (4,9878%) nécessaire à la réalisation de ces travaux sera programmé sur la TECQ 2019-2023.

**2021-02-40 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Diana Bruneau, appuyé par Pierre Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire suppléant \_\_\_\_\_ Sec.-très./dir. gén. \_\_\_\_\_**

Je, M. Réal Rancourt, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.